

Un ELEVE présente des symptômes évocateurs dans son école ou son établissement scolaire :

Toux avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicquée, douleurs musculaires inexplicquées, maux de tête inhabituels, diminution du goût ou de l'odorat, diarrhée.

1

ISOLER

- ISOLER **Immédiatement** dans une pièce dédiée avec un masque (à partir de 6 ans) sous la surveillance d'un adulte masqué
- INFORMER l'infirmière et/ou le médecin de secteur (par téléphone)

2

APPELER

- Si l'élève est en détresse respiratoire OU a une pathologie chronique : **APPELER LE 15**
- Sinon : APPELER le responsable légal – **sans délai** - pour venir chercher l'enfant

3

RETOUR AU DOMICILE

- **RAPPELER** au responsable légal que l'élève : reste à domicile, évite les contacts, consulte un médecin (*qui décidera de l'opportunité du dépistage*) et **REMETTRE** le document « Information parents »
- INFORMER par mail : ICTR, MCTR et la cellule COVID de la situation (données anonymes)



L'élève ne peut revenir à l'école qu'après un avis médical ou à défaut après 14 jours.

PROPOSER une solution de continuité pédagogique

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr

Un ELEVE présente des symptômes évocateurs à la MAISON :

Toux avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicquée, douleurs musculaires inexplicquées, maux de tête inhabituels, diminution du goût ou de l'odorat, diarrhée.

1

RECUEILLIR

- Si un élève présente des symptômes, la famille informe – **sans délai** - le directeur, ou le chef d'établissement

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr

2

INFORMER

- INFORMER le responsable légal que l'élève doit : rester à domicile, éviter les contacts, consulter un médecin (*qui décidera de l'opportunité du dépistage*)
- INFORMER par mail : ICTR, MCTR et la cellule COVID de la situation (données anonymes)

3

PROPOSER

- PROPOSER une solution de continuité pédagogique



L'élève ne peut revenir à l'école qu'après un avis médical ou à défaut après 14 jours.

Un ELEVE est identifié comme un « Cas contact à risque » de COVID19

1

RECUEILLIR

- Si un élève est identifié comme un « Cas contact à risque », la famille informe— sans délai - le directeur, ou le chef d'établissement

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr

2

INFORMER

- INFORMER le responsable légal que l'élève : reste à domicile, évite les contacts, consulte un médecin (*qui décidera de l'opportunité du dépistage*)
- INFORMER par mail : ICTR, MCTR et la cellule COVID de la situation (données anonymes)

3

PROPOSER

- PROPOSER une solution de continuité pédagogique



L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après une période de 14 jours
(voire plus s'il vit sous le même toit que la personne malade).

Un ELEVE est un « Cas confirmé » de COVID19

1

RECUEILLIR

- Si un élève est identifié comme un « **Cas confirmé COVID19** », la famille informe – **sans délai** - le directeur, ou le chef d'établissement

2

INFORMER

- INFORMER – **immédiatement**- (par téléphone) l'infirmière CTR et/ou le médecin CTR et la cellule COVID (par mail des données anonymes) .
- INFORMER le responsable légal que l'élève ne doit pas retourner à l'école ou dans l'établissement avant le délai défini par son médecin (au plus tôt après le test).

3

ELABORER

- **ELABORER** - avec le personnel de santé - la liste des personnes (élèves et personnels) susceptibles d'avoir été en contact avec le cas confirmé.
- **ENVOYER** la liste à ICTR et MCTR lesquelles transmettent à l'ARS
- **INFORMER** par mail : à la cellule COVID un point de situation (données anonymes)

4

INFORMER

- **INFORMER** tous les personnels et toutes les familles de la situation
- **INFORMER** les personnels et les élèves **de la liste** de : rester chez eux – réaliser le test (ordonnance délivrée par médecin traitant)



Les personnes de la liste ne peuvent revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après un délai de 14 jours.

À partir de 3 cas confirmés :

- **dans des classes différentes d'un même niveau** ⇒ possibilité de fermeture du niveau
- **dans des classes et niveaux différents** ⇒ possibilité de fermeture de l'école ou de l'établissement

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr

Un PERSONNEL présente des symptômes évocateurs dans son école ou son établissement scolaire :

COVID-19

Toux avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicée, douleurs musculaires inexplicées, maux de tête inhabituels, diminution du goût ou de l'odorat, diarrhée.

1

INFORMER

- Le personnel concerné avertit - **sans délai** - le directeur d'école ou le chef d'établissement, lequel en avise **immédiatement** l'infirmière et/ou le médecin de secteur
- INFORMER par mail : ICTR, MCTR et la cellule COVID de la situation (données anonymes)

2

APPELER

- Si le personnel est en détresse respiratoire **OU** a une pathologie chronique : **APPELER LE 15**
- Sinon il rentre à son domicile

3

RETOUR AU DOMICILE

- **RAPPELER** qu'il doit : rester à domicile, éviter les contacts, consulter un médecin (*qui décidera de l'opportunité du dépistage et délivrera, le cas échéant, un arrêt de travail*).



Le personnel concerné ne peut revenir dans l'école ou dans l'établissement qu'à la fin de son arrêt de travail.

Selon le cas, le directeur d'école, en lien avec l'IEN, ou le chef d'établissement peut mettre en place des procédures de télétravail et de continuité pédagogique.

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr

Un PERSONNEL est identifié comme un « Cas contact à risque » de COVID19

1

RECUEILLIR

- Le personnel identifié « **Contact à risque** » avertit - **sans délai** - le directeur d'école ou le chef d'établissement

2

INFORMER

- INFORMER le personnel identifié « Contact à risque » qu'il doit : rester à domicile, éviter les contacts, consulter un médecin (*qui décidera de l'opportunité du dépistage et délivrera un arrêt de travail*)
- **INFORMER** : ICTR, MCTR et la cellule COVID de la situation (données anonymes)

3

PROPOSER

- **PROPOSER** une solution de continuité pédagogique



Le personnel ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'à la fin de son arrêt de travail.
Selon les cas, si l'agent n'est pas en arrêt de travail, le directeur d'école, en lien avec l'IEN ou le chef d'établissement peut mettre en place des procédures de télétravail et de continuité pédagogique.

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr

1

RECUEILLIR

- Si un personnel est identifié comme un « **Cas confirmé COVID19** », il informe le directeur, ou le chef d'établissement

2

INFORMER

- **INFORMER – immédiatement-** (par téléphone) ICTR, MCTR et la cellule COVID par mail de la situation (données anonymes).
- **INFORMER** le personnel concerné qu'il ne doit pas retourner dans l'école ou l'établissement scolaire avant le délai défini par son médecin (au plus tôt après les résultats du test).

3

ELABORER

- **ELABORER** - avec le personnel de santé - la liste des personnes (élèves et personnels) susceptibles d'avoir été en contact avec le cas confirmé.
- **ENVOYER** la liste à ICTR et MCTR lesquelles transmettent à l'ARS
- **INFORMER** par mail à la cellule COVID un point de situation (données anonymes)

4

INFORMER

- **INFORMER** tous les personnels et toutes les familles de la situation
- **INFORMER** les personnels et les élèves de la liste de : rester chez eux – réaliser le test (ordonnance délivrée par médecin traitant)



Les personnes de la liste ne peuvent revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après un délai de 14 jours.

À partir de 3 cas confirmés parmi les personnels :

⇒ **possibilité de fermeture totale ou partielle de l'école ou de l'établissement**

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr